



2026-073

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 01/06/2026

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.

Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

OBJET : voie communale du lotissement « les Auches » – Modification de la délibération n°2025-091 du 3 novembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-091 du Conseil municipal du 3 novembre 2025 relative à l'intégration de la voie du lotissement « Les Auches » dans le domaine public communal ;

Considérant que ladite délibération autorise l'acquisition à titre gratuit de l'assiette foncière de la voie du lotissement « Les Auches » et désigne Mme Christine SIMON, adjointe au Maire, pour représenter la commune et signer les actes nécessaires à cette opération ;

Considérant que Mme Christine SIMON n'exerce plus les fonctions d'adjointe au Maire ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de désigner un nouveau représentant de la commune pour la signature des actes à intervenir ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ **DÉCIDE** de modifier la délibération n°2025-091 du 3 novembre 2025 uniquement en ce qui concerne la désignation du représentant de la commune ;

✓ **DÉSIGNE** M. Roland SEUX, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, pour représenter la commune de Blavozy et signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de la voirie du lotissement « Les Auches ».

✓ **PRÉCISE** que toutes les autres dispositions de la délibération n°2025-091 du 3 novembre 2025 demeurent inchangées ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Maribel VALETTE



Fait et délibéré le 08/06/2026
Pour extrait certifié conforme